



COVID-19 Afrique centrale : appel à un cessez-le-feu général pour une riposte efficace



© Archives UNOCA/Norbert N. Ouendji

Dans une déclaration relative au COVID-19 et datée du 26 mars, le Représentant spécial/Chef de l'UNOCA invite toutes les parties en conflit en Afrique centrale « à observer sans délai un cessez-le-feu afin de permettre la mise en œuvre rapide et efficace des stratégies nationales de riposte, dans le respect des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ». M. François Louncény Fall, qui relayait ainsi l'appel mondial lancé le 23 mars 2020 par le Secrétaire général des Nations Unies (voir page 2), explique que cette pandémie est un ennemi commun, car elle n'épargne aucune couche ou catégorie sociale, politique, culturelle et économique.

Faire taire les armes, une urgence vitale

« Je suis particulièrement préoccupé par la situation dans les zones rurales et reculées

▲ M. François Louncény Fall a saisi cette occasion pour exprimer son soutien et ses encouragements au personnel médical « pour son dévouement et les sacrifices qu'il consent dans la lutte contre cette pandémie.

ne bénéficiant pas d'une couverture sanitaire adéquate et dans ces régions où, en plus, les conflits armés rendent difficiles, voire impossibles, les campagnes de prévention et de sensibilisation des populations, ainsi que l'assistance humanitaire et sanitaire en faveur de ceux déjà atteints par le COVID-19 », souligne le Représentant spécial/Chef de l'UNOCA, insistant sur la nécessité impérieuse de privilégier des actions allant dans le sens de l'intérêt général. « Faire taire les armes en Afrique centrale pour permettre aux personnes et struc-

tures compétentes, gouvernementales et non-gouvernementales, d'apporter l'assistance requise aux populations menacées est devenu une urgence vitale », précise-t-il. C'est en effet la voie à suivre pour remporter, ensemble, « la guerre en cours contre la pandémie du COVID-19 ». D'autant plus que, dit-il, « ce virus mortel se répand à une vitesse exponentielle alors que la prise en charge des malades demeure complexe et nécessite des ressources humaines, matérielles et techniques qui sont très limitées dans la plupart des Etats de la sous-région ».

M. François Louncény Fall a saisi cette occasion pour exprimer son soutien et ses encouragements au personnel médical « pour son dévouement et les sacrifices qu'il consent dans la lutte contre cette pandémie. De même, il a salué « les mesures prises par les Etats de la sous-région pour juguler cette crise de santé publique ».

RETROUVER L'INTEGRALITE DE LA DECLARATION SUR NOTRE SITE INTERNET :

<https://unoca.unmissions.org/appele-%C3%A0-un-cessez-le-feu-g%C3%A9n%C3%A9ral-pour-une-riposte-efficace-contre-le-covid-19-en-afrique-centrale>

António Guterres : « la furie avec laquelle s'abat le virus montre que se faire la guerre est une folie »

Ci-après le texte de l'appel lancé le 23 mars à New York par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le cadre de la pandémie du COVID-19.



Photo ONU/Loey Felipe

Le monde entier affronte aujourd'hui un ennemi commun: la COVID-19. Le virus n'épargne aucune nationalité, communauté ou religion. Il attaque tout le monde sur son passage, implacablement.

Pendant ce temps, les conflits armés continuent de faire rage dans le monde. Ce sont les personnes les plus vulnérables –les femmes et les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes marginalisées et déplacées – qui paient le tribut le plus lourd. Ces mêmes personnes courent également le plus grand risque de subir des pertes dévastatrices à cause de la COVID-19.

N'oublions pas que dans les pays ravagés par la guerre,

▲ « **Inspirons-nous des coalitions qui prennent forme et des dialogues qui se nouent lentement entre des parties rivales pour permettre des approches conjointes face à la COVID-19. Mais il faut en faire beaucoup plus. Mettons un terme au fléau de la guerre et luttons contre la maladie qui ravage notre monde. Cela commence par l'arrêt des combats. Partout. Tout de suite. C'est ce dont nous tous, membres de la famille humaine, avons besoin. Aujourd'hui plus que jamais ».**

les systèmes de santé se sont effondrés. Les professionnels de santé, qui étaient déjà peu nombreux, ont souvent été pris pour cibles. Les réfugiés et toutes les personnes

déplacées par des conflits violents sont doublement vulnérables.

La furie avec laquelle s'abat le virus montre bien que se faire la guerre est une folie.

C'est la raison pour laquelle j'appelle aujourd'hui à un cessez-le-feu immédiat, partout dans le monde. L'heure est venue de laisser les conflits armés derrière nous pour concentrer nos efforts sur le véritable combat de nos vies.

À vous qui êtes en guerre, je dis: Renoncez aux hostilités. Laissez de côté la méfiance et l'animosité. Posez les armes, faites taire les canons, mettez fin aux frappes aériennes.

C'est essentiel... Pour pouvoir établir des couloirs d'aide

humanitaire qui sauveront des vies. Pour reprendre le dialogue et donner une chance à la diplomatie. Pour ramener l'espoir dans certains des lieux les plus vulnérables face à la COVID-19.

Inspirons-nous des coalitions qui prennent forme et des dialogues qui se nouent lentement entre des parties rivales pour permettre des approches conjointes face à la COVID-19. Mais il faut en faire beaucoup plus.

Mettons un terme au fléau de la guerre et luttons contre la maladie qui ravage notre monde. Cela commence par l'arrêt des combats. Partout. Tout de suite. C'est ce dont nous tous, membres de la famille humaine, avons besoin. Aujourd'hui plus que jamais ».

SUIVRE TOUTE L'ACTUALITE DE L'ONU SUR LE COVID-19

<https://www.un.org/fr/coronavirus>

Les éclairages et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé

Pour mieux faire comprendre et prévenir la maladie à coronavirus 2019, l'OMS a élaboré plusieurs supports. Nous vous proposons ci-dessous, des questions-réponses publiées sur son site et indiquant l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur cette pandémie.



Qu'est-ce qu'un coronavirus ?

Les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'homme et chez l'animal. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Qu'est-ce que la COVID-19 ?

La COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019.

Quels sont les symptômes de la COVID-19 ?

Les symptômes les plus courants de la COVID-19 sont la fièvre, la fatigue et une toux sèche. Certains patients présentent des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge ou une diarrhée. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent aucun symptôme et se sentent bien. La plupart (environ 80 %) des personnes guérissent sans avoir besoin de traitement particulier. Environ une personne sur six contractant la maladie présente des symptômes plus graves, notamment une dyspnée. Les personnes âgées et celles qui ont d'autres problèmes de santé (hypertension artérielle, pro-

blèmes cardiaques ou diabète) ont plus de risques de présenter des symptômes graves. Toute personne qui a de la fièvre, qui tousse et qui a des difficultés à respirer doit consulter un médecin.

Comment la COVID-19 se propage-t-elle ?

La COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue. Ces gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut alors contracter la COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer. C'est pourquoi il est important de se tenir à plus d'un mètre d'une personne malade [...].

Peut-on contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui ne présente aucun symptôme ?

La maladie se propage principalement par les gouttelettes respiratoires expulsées par les personnes qui toussent. Le risque de contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui ne présente aucun symptôme est très faible. Cependant, beaucoup de personnes atteintes ne présentent que des symptômes discrets. C'est particulièrement vrai aux premiers stades de la maladie. Il est donc possible de contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui n'a, par exemple, qu'une toux légère mais qui ne se sent pas malade. L'OMS examine les travaux de recherche en cours sur le délai de transmission de la COVID-19 et elle continuera à communiquer des résultats actualisés.

Les antibiotiques sont-ils efficaces pour prévenir ou traiter la COVID-19 ?

Non, les antibiotiques n'agissent pas contre les virus, mais seulement contre les infections bactériennes. La COVID-19 étant due à un virus, les antibiotiques sont

▲ Doit-on porter un masque pour se protéger ?

Plusieurs pays, y compris ceux d'Afrique centrale, ont prescrit le port obligatoire des masques dans les lieux et espaces publics comme mesure de prévention contre le COVID-19. Dans les rues de Libreville (Gabon), on observe que cette consigne est respectée par des usagers (photo ci-dessus), comme c'est du reste le cas dans la plupart de villes des pays concernés. Bon à savoir : l'OMS encourage le port d'un masque lorsqu'on présente des symptômes de la COVID-19 (en particulier la toux) ou lorsqu'on s'occupe d'une personne susceptible d'être atteinte de la maladie. Les masques jetables sont à usage unique. Comme il y a une pénurie mondiale de masques, l'OMS conseille de les utiliser avec parcimonie.

inefficaces. Ils ne doivent pas être utilisés comme moyen de prévention ou de traitement de la COVID-19. Ils doivent être utilisés seulement sur prescription médicale pour traiter une infection bactérienne. **Source : OMS**

Comment les premières infections humaines par le SARS-CoV-2 se sont-elles produites ?

Les premiers cas humains de COVID-19 ont été identifiés à Wuhan (Chine) en décembre 2019. À ce stade, il est impossible de déterminer avec précision comment ces personnes ont initialement été infectées par le SARS-CoV-2.

Cependant, on sait que le SARS-CoV, le virus qui a été responsable de la flambée épidémique de SRAS en 2003, est passé d'un réservoir animal (la civette, un animal sauvage issu d'élevages) à l'homme, puis s'est propagé par transmission interhumaine. De la même manière, on pense que le SARS-CoV-2 a franchi la barrière des espèces avant d'infecter l'homme, mais il est probable qu'il existe un hôte intermédiaire, à savoir une autre espèce animale davantage susceptible d'être manipulée par l'homme. Il pourrait s'agir d'un animal domestique, d'un animal sauvage ou d'un animal sauvage domestiqué qui, jusqu'à présent, n'a pas été identifié.

Tant que la source de ce virus ne sera pas identifiée et maîtrisée, le risque d'une réintroduction dans la population humaine et de nouvelles flambées comme celles que nous vivons actuellement demeure (**Source : OMS**).

Mesures de protection pour tous : les conduites à tenir pour éviter la propagation de la maladie

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) soutient qu'on peut réduire le risque d'être infecté ou de propager la COVID-19 en prenant quelques précautions simples. Celles-ci ont été adoptées et vulgarisées par tous les gouvernements des pays concernés, y compris ceux d'Afrique centrale. Extrait :

■ **Se laver fréquemment et soigneusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon** : ces liquides ou produits tuent le virus s'il est présent sur vos mains.

■ **Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent** : car, lorsqu'une personne tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes qui peuvent contenir le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler ces gouttelettes et donc le virus responsable de la COVID-19 si la personne qui tousse en est porteuse.

■ **Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche** : les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, le virus peut pénétrer dans votre organisme et vous pouvez tomber malade.

■ **Veillez à respecter les règles d'hygiène respiratoire et à ce que les personnes autour de vous en fassent autant. En cas de toux ou d'éternuement, il faut se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude, ou avec un mouchoir et jeter le mouchoir immédiatement après** : les gouttelettes respiratoires propagent en effet des virus. En respectant les règles d'hygiène respiratoire, vous protégez les personnes autour de vous de virus tels que ceux responsables du rhume, de la grippe ou de la COVID-19.

■ **Si vous ne vous sentez pas bien, restez chez vous. En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, consultez un médecin après l'avoir appelé. Suivez les instructions des autorités sanitaires locales** : cette démarche est cruciale car ce sont les autorités nationales et locales qui disposent des informations les plus récentes sur la situation dans la région où vous vous trouvez. Si vous l'appellez, votre médecin pourra vous orienter rapidement vers l'établissement de santé le plus adapté. En outre, cela vous protégera et évitera la propagation de virus et d'autres agents infectieux.

■ **Informez-vous constamment pour savoir quelles sont les villes ou les zones où la COVID-19 se propage à grande échelle. Si possible, évitez de voyager, en particulier si vous êtes âgé ou diabétique ou si vous avez**



© UNOCA/Norbert N. Ouendji

L'UNOCA a adhéré à la campagne #SafeHands de l'OMS

Le Représentant spécial François Louncény Fall a adhéré à la campagne #SafeHands (mains saines) lancée par l'OMS. Dans une courte vidéo postée le 20 mars sur les plateformes virtuelles de l'UNOCA (Youtube, Twitter, Facebook, site internet), il passe en revue les différentes étapes du lavage des mains avec du savon, geste essentiel pour empêcher la propagation du COVID-19. Dans les principaux carrefours de Libreville, les autorités compétentes ont installé des dispositifs pour faciliter cette pratique (photo ci-dessus). Il en est de même dans plusieurs villes d'Afrique centrale.

une maladie cardiaque ou pulmonaire : le risque de contracter la COVID-19 est plus élevé dans ces régions.

De manière générale, il faut se tenir au courant des dernières informations sur la flambée de COVID-19, disponibles sur le site Web de l'OMS (<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>) et auprès des autorités de santé publique nationales et locales.

Mesures de protection pour les personnes qui se trouvent ou qui se sont récemment rendues (au cours des 14 derniers jours) dans des régions où la COVID-19 se propage

■ Suivez les conseils présentés ci-dessus (Mesures de protection pour tous)

■ Si vous commencez à vous sentir mal et même si vous n'avez que des symptômes bénins (céphalées, légère fièvre (à partir de 37,3 °C) et écoulement nasal modéré), restez chez vous jusqu'à la guérison. Si vous avez absolument besoin que quelqu'un vienne vous ravitailler ou si vous devez sortir, par exemple pour acheter à manger, portez un masque pour éviter d'infecter d'autres personnes. **Pourquoi ? Éviter d'entrer en contact avec d'autres personnes et de se rendre dans des établissements de santé permettra à ces établissements de fonctionner plus efficacement et vous protégera, ainsi que les autres personnes, de la COVID-19 et d'autres maladies virales.**

■ En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, consultez un médecin sans tarder, car il peut s'agir d'une infection respiratoire ou d'une autre affection grave. Appelez votre médecin et indiquez-lui si vous avez récemment voyagé ou été en contact avec des voyageurs. **Pourquoi ? Si vous l'appellez, votre médecin pourra vous orienter rapidement vers l'établissement de santé le plus adapté. En outre, cela vous protégera et évitera la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies virales (Source : OMS).**

Questions d'intérêt commun et mandat de l'UNOCA au centre d'une visite de travail à Kigali


Une visite de travail à Kigali du 27 au 31 janvier dans le cadre de ses bons offices en appui à la paix, la sécurité et l'intégration régionale en Afrique centrale, le Représentant spécial a participé à la cérémonie d'échange de vœux entre le Chef d'Etat rwandais, M. Paul

Kagame, et le corps diplomatique le 29 janvier, au *Kigali Convention Centre*. Il a été également reçu en audience par le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Vincent Biruta (photo de gauche), et le Ministre de la Défense, Major-général Albert Murasira (photo de droite). Leurs échanges ont porté sur les ques-

tions d'intérêt commun, notamment le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC et la situation générale en Afrique centrale.

Le Représentant spécial a saisi cette occasion pour saluer le rôle important que joue le Rwanda dans la promotion de la paix et la sécurité régionales.

Par ailleurs, M. Fall a rencontré des représentants du corps diplomatique et du système des Nations Unies basés au Rwanda, avec lesquels il a évoqué la mise en œuvre du mandat d'UNOCA dans le domaine de la prévention des conflits en Afrique centrale et la coopération entre les entités onusiennes dans la sous-région.


UNSAC 50 : MISSION PREPARATOIRE DU SECRETARIAT A MALABO DU 2 AU 12 FEVRIER 2020

Dans la perspective de l'organisation de la 50^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) initialement prévue du 25 au 29 mai 2020 à Malabo (Guinée équatoriale), l'UNOCA, qui en assure le Secrétariat, y a effectué une mission préparatoire courant février 2020. Norbert N. Ouendji (Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique) et Beppe Lovoi (Section politique) ont discuté et mis au point tous les aspects pratiques avec les autorités compétentes du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération de Guinée équatoriale. Répondant à une requête du gouvernement du pays hôte, l'UNOCA a également développé une stratégie de communication permettant de faire de la 50^e réunion de l'UNSAC, un moment de réflexion et d'innovation. La stratégie a été adoptée lors d'une réunion avec les parties prenantes le 9 février dans la capitale équato-guinéenne.

L'UNOCA offre 1500 livres au gouvernement gabonais



© Photos UNOCA/Samperode Mba Allogho

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall, a été reçu le 12 mars en audience par la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Mme Erylne Antonella Ndembet. L'événement a été essentiellement marqué par la remise au gouvernement d'un don de 1500 ouvrages relatifs aux droits de l'Homme. L'objectif de cette initiative, soutenue par le Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme (HCDH) qui a fourni ladite documentation, est de renforcer la mise en œuvre effective des instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et du citoyen ratifiés par le Gabon. Le Chef de l'UNOCA a réitéré l'engagement des Nations unies à continuer à soutenir les efforts du gouvernement gabonais dans ce domaine, y compris à travers le Programme national de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme conçu par l'UNOCA avec le soutien du Département des Affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) et d'autres

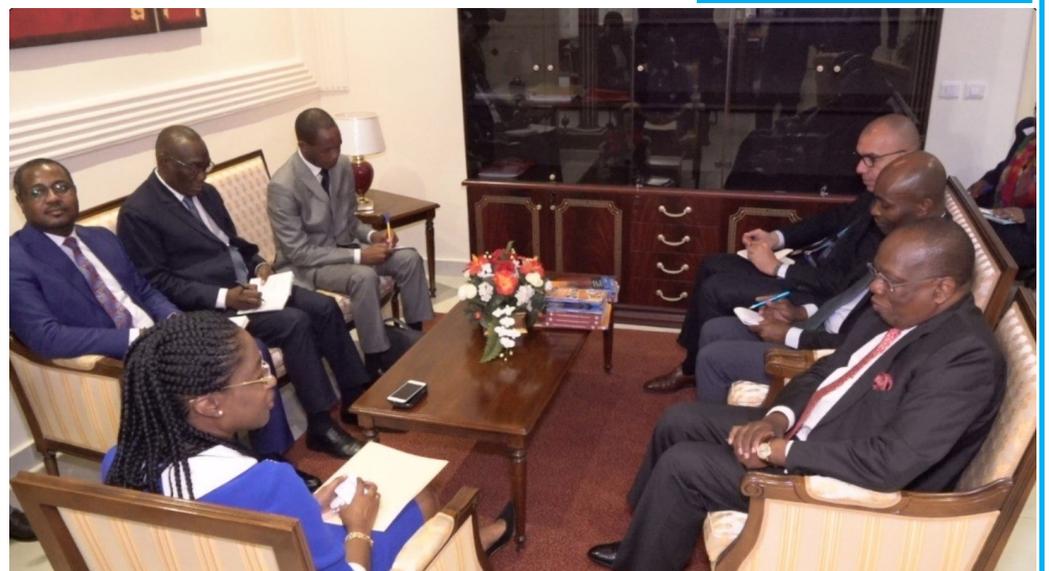
partenaires, dont l'Union européenne et le PNUD.

Préparation des rapports EPU

La Ministre Erylne Antonella Ndembet a remercié le Chef de l'UNOCA pour la sollicitude des Nations Unies et l'a rassuré quant aux dispositions qui seront prises pour faire bon usage des ouvrages reçus. Elle a éga-

lément saisi cette opportunité pour plaider en faveur d'un appui dans le cadre de la préparation des rapports nationaux relatifs aux recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), consistant à passer en revue les réalisations des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. L'UNOCA et le HCDH travailleront en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice pour y répondre. Dans le même esprit, ils accompagne-

▲ La Ministre gabonaise de la Justice, Garde des Sceaux, chargée des Droits de l'homme a été très sensible à l'intérêt que le Chef de l'UNOCA et les Nations Unies de manière générale accordent aux activités de son département ministériel.



ront le gouvernement gabonais dans le suivi des sessions pénales et l'amélioration des droits

de l'homme dans les prisons, en particulier la situation des femmes et des mineurs.

ONU/Afrique de l'Ouest : M. Fall à la trente-cinquième réunion des chefs de missions de paix



© Photo UNOWAS

Répondant à l'invitation de son collègue, le Représentant spécial et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), M. Mohamed Ibn Chambas, M. Fall a participé à la 35^{ème} réunion de haut niveau des chefs de missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, tenue le 4 février à Dakar. Au cours de cette réunion biennale destinée à renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies et relever les défis communs auxquels sont confrontées les régions de l'Afrique de

l'Ouest et le Sahel, Monsieur Fall a présenté la situation en Afrique centrale et mis l'accent sur les efforts déployés par les Etats membres de la CEEAC dans la promotion de la paix, la stabilité, la bonne gouvernance et le développement socio-économique dans la sous-région.

Dans un communiqué de presse publié à l'issue de la rencontre, les chefs de missions ont félicité les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC pour l'adoption des instruments de la réforme de l'organisation sous-régionale le 18 décembre 2019, et ont réaffir-

mé l'engagement des Nations Unies à apporter leur soutien à la mise en œuvre de ladite réforme. Ils ont également salué la détermination de l'UNOCA et de l'UNOWAS à continuer de travailler en étroite collaboration avec la CEEAC et la CEDEAO pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique centrale et de l'Ouest, et contribuer à l'opérationnalisation du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest.

ONU/Grands Lacs : l'UNOCA à la 7^e réunion de coordination tenue à Nairobi



© Photo Bureau de l'Envoyé spécial pour les Grands Lacs

Le Représentant spécial (2e à partir de la gauche) a participé à la 7^e réunion de coordination politique sur la région des Grands Lacs, tenue du 5 au 6 mars à Nairobi (Kenya) sous la présidence de son collègue, l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia (3e à partir de la gauche). La rencontre a permis de passer en revue la situation dans la région et de s'accorder sur les moyens de renforcer la contribution des Nations Unies aux efforts régionaux dans les domaines de la paix, la sécurité et le développement socio-économique. Outre l'UNOCA, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi, la MONUSCO ainsi que les représentants de l'ONU en Ouganda et au Rwanda y ont pris part. Le Représentant spécial y était accompagné par le Chef de la Section politique.

UNOCA – UNOWAS : une coopération dynamique pour la paix dans les espaces CEEAC et CEDEAO

La traditionnelle réunion annuelle de concertation entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) s'est tenue pour la première fois hors de Dakar, siège de l'UNOWAS. Elle a en effet eu lieu du 11 au 12 février 2020 à Libreville, dans les locaux de l'UNOCA, sous la coordination de Roland Kouassi Amoussouga-Gero, Chef de la Section politique de l'UNOWAS et Samuel Gahigi, Chef de la section politique de l'UNOCA.

Au cours des deux jours des travaux, les participants ont partagé des informations et discuté des enjeux politiques et sécuritaires dominants dans leur région respective ainsi que des meilleures pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'UNOCA et de l'UNOWAS. A ce sujet, outre les questions institutionnelles, la problématique des élections, la coopération avec les communautés économiques régionales (CER) ainsi qu'avec les organisations de la société civile (OSC), les partenaires internationaux et toutes les autres parties prenantes dans les deux régions ont été abordées.

Actions concertées...

Par ailleurs, un accent a été mis sur la gestion des dossiers transversaux exigeant des synergies entre l'UNOCA et de l'UNOWAS, notamment la lutte contre le terrorisme (Boko Haram dans le Bassin du lac Tchad), la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, les participants ont réaffirmé l'import-



© Photos UNOCA/Samperode Mba Allogho

tance des actions concertées et conjointes, y compris avec la CEEAC et la CEDEAO. Cette paix et la sécurité dans les sous-régions d'Afrique centrale et de l'Ouest. Dans une déclaration le



coopération dynamique est fondamentale pour mieux coordonner les efforts visant à promouvoir la coopération dynamique est fondamentale pour mieux coordonner les efforts visant à promouvoir la

12 septembre 2019, le Conseil de sécurité encourage l'UNOCA à renforcer la coopération avec ces menaces transfrontières et régler les questions interrégionales » énumérées plus haut.



« Faire taire les armes en Afrique » : Mme Bintou Keita au septième séminaire organisé à Libreville



La Sous-secrétaire générale des Nations Unies pour l'Afrique, Mme Bintou Keita, a représenté le l'ONU au 7^e Séminaire de haut niveau du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, organisé du 13 au 14 janvier à Libreville sous le thème « Faire taire les armes en Afrique : créer les conditions du développement propice de l'Afrique. La situation particulière des enfants dans les conflits armés ». Au cours des travaux, elle a rappelé les efforts des Nations Unies dans ce combat et réitéré la détermination de l'Organisation à le poursuivre, aux côtés de ses partenaires sous-régionaux et régionaux. Le 13 janvier, une séance de travail avec le Secrétaire général de la CEEAC avait permis d'évoquer ce sujet, et de souligner la nécessité de renforcer les actions concertées et le plaidoyer en faveur de la protection des enfants dans les pays en conflit.

Mutualisation des efforts

A l'issue du séminaire, Mme Keita a été reçue en audience le 15 janvier par le Chef de l'Etat gabonais, M. Ali Bongo Ondimba, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. François Louncény Fall, et du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Gabon, M. Stephen Jackson. Elle a également rencontré le Ministre des Affaires étrangères, M. Alain-Claude Bilié-By-Nze, et la Ministre de la Défense, Mme Rose Christiane Ossouka Raponda. Dans ses échanges avec les autorités gabonaises, auxquels le Représentant spécial a également pris part, Mme Keita a évoqué le rôle du Gabon en matière de paix et sécurité dans la sous-région et dans la réforme de la CEEAC.

Par ailleurs, la Sous-secrétaire générale des Nations Unies pour la portée de la mutualisation des l'agenda sur les femmes, la paix efforts visant à assurer la paix et et la sécurité.



▲ Au Palais du bord de mer, Mme Keita et le Chef de l'Etat gabonais avaient fait le point sur le 7^e séminaire de Libreville, entre autres.



La Sous-Secrétaire générale des Nations Unies pour l'Afrique a félicité et encouragé les collègues en poste au Gabon pour leurs contributions à la mise en oeuvre des objectifs de l'ONU.

CEEAC – UNOCA : mobilisation pour des élections pacifiques au Cameroun

es élections législatives et municipales du 9 février 2020 au Cameroun ainsi que les partielles organisées le 22 mars 2020 dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été suivies avec attention par le Secrétaire général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), M. Ahmad Allam-Mi, et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. François Louncény Fall. Dès le 24 janvier, à la veille du début officiel de la campagne électorale, ils avaient publié un communiqué conjoint pour insister sur « la nécessité de respecter les droits civils et politiques, y compris le droit de vote, les libertés d'expression, de réunion, d'aller et de venir, le droit à l'information et l'égal accès des acteurs politiques aux médias pendant le processus électoral ». De plus, ils avaient condamné « toute entrave à la jouissance de ces droits fondamentaux, notamment toute menace et violence à l'endroit des électeurs pour les empêcher d'exercer leur droit de vote ».

usagers des réseaux sociaux à s'abstenir de tout discours incitant à la haine, à la violence et à la division, les appelant à promouvoir les valeurs de paix et de cohésion sociale ». Ils l'ont réaffirmé au cours d'une conférence de presse conjointe (photo ci-dessus), en rappelant l'importance des ateliers de renforcement des capacités du personnel d'*Elections Cameroon* (ELECAM) et des journalistes, organisés respectivement du 8 au 10 janvier et du 15

Contre les discours de haine

Dans ce contexte, ils avaient par ailleurs « invité les médias et les



© Photo UNOCA

au 17 janvier 2020 à Yaoundé par la CEEAC, avec le soutien technique de l'UNOCA (voir l'article relatif à la page 13).

Le communiqué du Secrétaire général de la CEEAC et du Chef de l'UNOCA a été publié à l'issue d'une visite conjointe à Yaoundé du 19 au 23 janvier 2020. Au cours de leur séjour, MM. Allam-Mi et Fall ont été reçus en audience par le Premier Ministre, M. Joseph Dion Ngute; le Ministre

d'Etat, Secrétaire général à la Présidence, M. Ferdinand Ngoh Ngeh; le Ministre des Relations extérieures, M. Lejeune Mbella Mbella; et le Ministre de la Communication, M. René Sadi. Ils ont également rencontré des représentants d'ELECAM, du Conseil national de la communication, des partis politiques, de la société civile, des confessions religieuses, des partenaires internationaux ainsi que les collègues du Système des Nations Unies.

MM. Ahmad Allam-Mi et François Louncény Fall fixent leurs priorités pour 2020



Photo CEEAC

Dans le cadre du partenariat stratégique entre leurs deux institutions, le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-Mi, et le Représentant spécial, M. François Louncény Fall (tous deux au centre de la photo), ont tenu une séance de travail le 20 février à Libreville. Outre, les avancées relatives à la réforme institutionnelle de la CEEAC, ils ont discuté de la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale et des priorités devant faire l'objet d'initiatives conjointes. Sur ce dernier point, ils ont notamment insisté sur la mise en œuvre de la Déclaration

de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans l'espace de la CEEAC et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et la lutte contre la criminalité organisée dans le golfe de Guinée.

De plus, M. Allam-Mi et Fall ont convenu de mener des actions conjointes en faveur de la mise en œuvre de l'agenda sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique centrale.

L'UNOCA et l'UNOWAS unis contre la piraterie et les vols à mains armées en mer



© Photo UNOCA/Marilène Nzengou

Dans le cadre de leur mandat commun en appui aux efforts nationaux et régionaux dans la lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, en particulier la piraterie et les vols à mains armées commis en mer, les Représentants spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, MM. François Louncény Fall et Mohamed Ibn Chambas, ont mené une tournée conjointe à Yaoundé (Cameroun) et à Luanda (Angola) du 4 au 8 février.

Actes de kidnapping en hausse

Lors de leur séjour à Yaoundé du 4 au 6 février, ils se sont rendus au Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest (CIC), où ils ont eu une séance de travail approfondie avec le Directeur exécutif par intérim, M. Narciso Fastudo Junior, et son équipe. Ils ont également rencontré le Ministre délégué auprès du Ministre des Relations extérieures chargé de la coopération avec le Commonwealth, M. Félix Mbayu, et le Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, M. Joseph Beti Assomo, de même que les partenaires internationaux clés et les chefs d'agences des Nations Unies. MM. Fall et Chambas ont poursuivi leur mission à Luanda du 6 au 8 février. Outre les consultations avec le Ministre des Relations extérieures, M. Manuel Domingos Augusto, ils ont

eu une discussion dense avec la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée (CGG), Mme Florentina Adenike Ukonga, et son équipe.

Ces discussions ont mis en exergue les principaux défis ren-

chiment d'argent, la pollution et la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Par exemple, le CIC a enregistré 103 incidents (76 en Afrique de l'Ouest et 27 en Afrique centrale) liés à la piraterie et aux vols à mains armées en mer au cours de l'année 2019,



© UNOCA/Norbert N. Ouencij

contrés par la région du golfe de Guinée en matière de sécurité maritime, tels que la piraterie, le vol de pétrole, le trafic de drogues et la traite des personnes, le blan-

soit une augmentation par rapport à 2018 où 90 cas ont été dénombrés. Le CIC a également noté une recrudescence des actes de kidnapping, le nombre de per-

▲ L'équipe du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest (CIC), après la réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et son collègue en charge de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel .

sonnes enlevées étant passé de 78 en 2018 à 121 en 2019.

Les échanges de MM. François Louncény Fall et Mohamed Ibn Chambas avec les autorités nationales et les responsables de la Commission du golfe de Guinée et du CIC ont permis d'identifier les principaux domaines dans lesquels les Nations Unies pourraient leur apporter une assistance et où les synergies entre l'Afrique centrale et de l'Ouest devraient être renforcées. Ils ont également convenu de poursuivre leurs consultations auprès des experts concernés, tandis que les experts de leurs Bureaux respectifs (UNOCA et UNOWAS) devaient intensifier des discussions techniques avec leurs homologues des autres entités des Nations Unies concernées (y compris ONUDC) et des différentes organisations sous-régionales, notamment la CGG, le CIC, la CEEAC et la CEDEAO.

L'ONU disposée à accompagner le Gabon dans la lutte contre l'insécurité maritime



© Photos UNOCA/Samperode Mba Allogho

La Ministre de la Défense du Gabon, Mme Rose Christiane Ossouka Raponda, a reçu le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. François Louncény Fall, le 28 février. Les deux officiels, accompagnés de leurs collaborateurs, experts en sécurité, ont échangé sur les défis auxquels fait face le Gabon dans le domaine de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et sur l'appui que les Nations Unies peuvent lui apporter. A cet effet, M. Fall a présenté les principales conclusions de sa récente visite à Yaoundé et à Luanda avec le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohamed Ibn Chambas, et assuré la Ministre de la disponibilité des Nations Unies à accompagner le Gabon dans la lutte contre l'insécurité maritime. A cet égard, il a demandé à ses Conseillers militaires et pour les questions de police de poursuivre les consultations techniques avec les experts du Ministère de la Défense.

Par ailleurs, M. Fall a encouragé la Ministre de la Défense à renforcer les initiatives en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, y

compris dans les opérations de maintien de la paix. Il a également informé la Ministre des actions que mène le Bureau, en coopération avec la CEEAC,

pour promouvoir cette résolution en Afrique centrale.

Cette rencontre s'inscrivait dans la ligne droite de celle de Mme

Rose Christiane Ossouka Raponda avec la Sous-secrétaire générale des Nations Unies pour l'Afrique, Mme Bintou Keita, le 15 janvier à Libreville.



© UNOCA/Norbert N. Ouendji



◀ La Ministre de la Défense du Gabon, Mme Rose Christiane Ossouka Raponda, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. François Louncény Fall, ont convenu de renforcer leur système de partage d'information afin de mieux prévenir les actes liés à la piraterie maritime dans les eaux territoriales gabonaises.

CAMEROUN - TCHAD : les acteurs électoraux face aux défis liés aux discours de haine

A l'invitation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'UNOCA a participé, du 8 au 10 janvier 2020 à Yaoundé (Cameroun), à un atelier de renforcement des capacités du personnel d'Élections Cameroon (ELECAM) sur les opérations de vote. L'atelier a réuni plus de 70 participants venus des 58 départements que compte le pays ainsi que des cadres en service au siège d'ELECAM. Il a permis de débattre du Code électoral et de partager des informations pertinentes sur l'organisation pratique des élections législatives et municipales du 9 février, avec des contributions fructueuses du Directeur général des Elections à ELECAM, M. Erik Essoussé, et celles de son adjoint, M. Adoukarimou. L'UNOCA, représenté par Norbert N. Ouendji, Responsable de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique, y a présenté le mandat électoral du Bureau ainsi que le rôle de l'ONU dans la promotion des processus électoraux pacifiques, notamment à travers sa Division de l'Assistance électorale.

L'atelier sur les opérations électorales a été suivi, du 15 au 17 janvier à Yaoundé, par un autre visant essentiellement à sensibiliser les professionnels des médias sur les enjeux liés à la prévention des violences électorales et les discours de haine lors des processus électoraux. Une soixantaine de participants étaient présents, dont des journalistes de la presse publique et privés ainsi que des représentants régionaux d'ELECAM et des responsables de la communication de cette institution. Au-delà de la coordination d'exercices pratiques (analyse du contenu médiatique sur les élections), la contribution de l'UNOCA a édifié les participants sur ce que les journalistes devraient savoir et faire avant, pendant et après une élection. Il a aussi insisté sur leur rôle dans la prévention des conflits électoraux et leur contribution à la lutte contre les discours de haine et les élections pacifiques.

Don d'équipements à la CENI

Le Responsable de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique a développé le même sujet lors de l'atelier de renforcement des capacités des parties prenantes tchadiennes sur « les procédures électorales et la sensibilisation des médias sur la prévention des conflits électoraux » organisé du 22 au 24 janvier à Ndjamen. Cinquante participants, dont des représentants de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), de la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA), des ONG, des journalistes et diverses administrations concernées ont con-



tribué au succès de l'événement. La cérémonie de clôture a été marquée par le don d'équipements informatiques et logistiques à la CENI. Entièrement financé par le Secrétariat général de la CEEAC, il comprend dix groupes électrogènes, dix ordinateurs, dix logiciels antivirus, dix imprimantes Laser multifonctions, dix onduleurs, dix stabilisateurs, cinq cents (500) cartons de rames de papier A4, etc.

« [...] La CENI fera un usage de bon escient de ces matériels qui arrivent à point nommé », a indiqué M. Kodi Mahamat Bam, Président de la CENI, saluant par ailleurs le geste de la CEEAC. M. Ahmad Allam-mi, Secrétaire général de la CEEAC, a assuré que « malgré ses ressources lim-

itées », l'organisation sous-régionale « continuera de soutenir



et d'accompagner le Tchad et les autres États membres engagés dans des processus électoraux, conformément à son mandat ». Ce mandat électoral, contenu

dans la Déclaration de Brazzaville (7 juin 2005), consiste à fournir une assistance financière, logistique et technique aux pays d'Afrique centrale, à leur demande, pour poursuivre leurs efforts dans ce domaine crucial.

Comme lors des ateliers de Yaoundé en faveur des personnels d'ELECAM et des médias, le Secrétaire général de la CEEAC a remercié l'UNOCA pour son soutien technique hautement apprécié. Plusieurs autres organismes régionaux et internationaux ont apporté leur appui à la CEEAC, y compris l'Institut électoral pour la démocratie durable en Afrique (EISA), l'Union africaine (UA) et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique centrale, entre autres.



Prévention des conflits - Alertes rapides : la société civile d'Afrique centrale en appui au MARAC



© Photos UNOCA/Samperode Mba Allagho

Du 3 au 5 mars 2020, Libreville a accueilli un séminaire sur l'intégration de la dimension genre dans la planification des activités de la Coalition des organisations de la société civile pour la prévention des conflits en Afrique centrale (COPAC). Cet atelier, qui a été organisé par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) avec l'appui du Réseau d'Afrique de l'Ouest pour la consolidation de la paix (West Africa Network for Peacebuilding - WANEP) et de l'UNOCA, a permis de mettre en relief la nécessité de prendre en compte l'apport des jeunes et des femmes dans le renforcement du Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC). Une nouvelle approche dans l'histoire dudit Mécanisme, dans la mesure où, selon M. Baudouin Hamuli Kabarhuzza, Directeur des Affaires politiques et du MARAC, il sera désormais alimenté par les représentants des populations des 11 pays membres de la CEEAC.

Expérience du WANEP

La CEEAC, l'UNOCA et la COPAC se sont ainsi engagés à œuvrer de concert afin de doter la

sous-région d'un cadre structurel solide par lequel la société civile contribuerait efficacement à la collecte, à la vérification, au stockage et au transfert vers le MARAC, des alertes liées aux risques de conflits, pour des actions préventives urgentes et

efficientes. Mme Marilyn Ngum Fru, Conseillère politique principale, qui représentait l'UNOCA à cette activité, a exprimé la satisfaction du Bureau, en rappelant que la COPAC est « engagée dans une démarche qui s'inspire de l'expérience du WANEP qui,

depuis plus de 20 ans, a joué un rôle clé dans la stabilisation, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest aux côtés d'autres acteurs sous-régionaux, notamment la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ».



Marilyn Ngum Fru, Conseillère politique principale/UNOCA (à droite), et Baudouin Hamuli Kabarhuzza, Directeur des Affaires politiques et du MARAC/CEEAC (à gauche), ont indiqué que leurs institutions respectives continueront à travailler en synergie pour soutenir les actions du COPAC.

ARRET SUR IMAGE



Aéroport de Brazzaville, 18 mars 2020 - Trois collègues s'appêtant à regagner Libreville après un séjour professionnel au Congo, mi-mars 2020. Une image qui montre que le port des masques a été bien intégré dans les mesures mobilisées par l'UNOCA pour contrer le COVID-19. Avant la fermeture des frontières, les collègues allant en mission étaient dotés de cet outil de protection dont l'usage est particulièrement conseillé dans les lieux publics et autres espaces communautaires pendant la crise sanitaire actuelle. Cela dit, il ne faudrait pas perdre de vue les autres « gestes barrières » recommandés pour se protéger et protéger les autres : se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique ; tousser ou éternuer dans son coude ; observer les règles de distanciation sociale ; éviter de se toucher le visage...



PROTEGEZ VOTRE SANTE

COVID-19



1 Se laver fréquemment les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.



2 En cas de toux et d'éternuement, se couvrir la bouche et le nez avec le coude fléchi ou un mouchoir. Jeter immédiatement le mouchoir et se laver les mains.



3 Eviter tout contact étroit avec une personne ayant de la fièvre et de la toux.



4 Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.



5 Nettoyer les objets et les surfaces souillées.

ATTENTION

Si vous présentez des symptômes de la grippe (**fièvre, toux, éternuements, difficultés à respirer**) après un voyage dans un pays où l'épidémie est déclarée :

- Ne vous rendez pas dans une structure sanitaire ou chez votre médecin traitant
- Appelez le **1410** numéro gratuit



Organisation
mondiale de la Santé
Gabon